

Séance du 16 décembre 2025

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice :	42
Présents :	25
Absents :	17
dont suppléés :	0
dont représentés :	6
Votes pour :	31
Votes contre :	0
Abstention :	0
Suffrages exprimés :	31

Date de la convocation
10/12/2025

Date de publication
18/12/2025

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, P. MIESCH, A. NAWROT, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, P-C. VILQUIN-CUENIN, E. WEISS, A. ZIEGLER

Pouvoirs : G. MICLO à J-P. BRINGARD, F. MONCHABLON à J-L. SALORT, E. HOTZ à P. GUIGON, C. LESOU à J. CHIPAUX, V. ORIAT-BELOT à J-L. ANDERHUEBER, C. PARTY à C. CANAL

Secrétaire de séance : C. CANAL

Délibération n° 133-2025

Objet : Finances - attributions de compensation prévisionnelles

Vu

- le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,
- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°130-2024 du 12 novembre 2024 portant révision des attributions de compensation,

Considérant

- le régime fiscal de la communauté de communes,
- qu'aucun transfert de charge n'est intervenu postérieurement à la délibération n°130-2024 susvisée,

Monsieur le Président propose de reconduire à titre prévisionnel les attributions de compensation qui résultent de l'application de la délibération n°130-2024 susvisée, à savoir :

Communes	AC
Anjoutey	- 8 739,70
Auxelles-Bas	117 650,37
Auxelles-Haut	- 7 845,68
Bourg-sous-Châtelet	- 2 854,50
Chaux	- 59 668,75
Etueffont	- 55 918,88
Felon	- 12 079,46
Giromagny	107 563,41
Grosmagny	- 32 916,03
Lachapelle-sous-Chaux	- 49 880,42
Lachapelle-sous-Rougemont	5 580,81
Lamadeleine val des Anges	2 252,90
Lepuix	- 5 006,86
Leval	- 8 791,98
Petitefontaine	- 5 662,99
Petitmagny	- 17 069,09
Riervescemont	- 5 643,67
Romagny-sous-Rougemont	- 6 972,87
Rougegoutte	150 583,30
Rougemont-le-Château	- 56 445,69
Saint-Germain le Châtelet	- 20 749,11
Vescemont	- 10 409,66

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DIT que les attributions de compensation prévisionnelles correspondent au tableau présenté
Président et qu'elles seront versées mensuellement par 12^e sur cette base jusqu'à leur révision

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le Monsieur le

Berger
Levraud

ID: 090-200069060-20251216-133_2025-DE

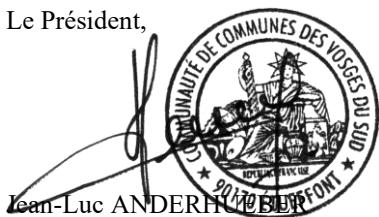
Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- communes membres,
- SGC Belfort 2

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUE Belfort

Le secrétaire de séance,



Christian CANAL